



# La CGT Trésor de Corse du Sud

## COMPTE-RENDU DU CDAS DU 25 NOVEMBRE 2010

Le 25 novembre 2010 s'est tenue la réunion du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) dans la salle des commissions de la Trésorerie Générale.

Le quorum étant atteint, la séance a commencé à 10h15.

### Approbation du procès-verbal du CDAS du 25 mars 2010

Validation du procès-verbal à l'unanimité.

### Présentation du Bilan d'Initiative Locale (BIL) pour l'année 2010

Le BIL présente 5 postes (retraites - arbre de Noël - amitiés finances industrie - budget d'initiative locale - action sociale C.E.S.F. – réserve ).

Les dotations avaient été attribuées lors de la précédente réunion du 25 mars 2010. Un point a été fait sur chacun de ces postes :

- **Retraites** : le nombre de retraités est en légère diminution (65 personnes). Une enveloppe d'un montant de 1300 € a été allouée. Un banquet sera organisé le 26 novembre 2010, un bus a été loué afin de permettre au plus grand nombre de participer à cette manifestation.
- **Arbre de Noël** : 2 arbres de Noël sont prévus le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ; l'un sur la ville d'Ajaccio, l'autre sur celle de Porto-Vecchio. Ce poste représente plus de 60% de la dotation départementale puisque 13 000 € y sont consacrés. 203 enfants ont vocation à en être bénéficiaires.
- **Amitiés finances industrie** : une somme de 1 100 € est dévolue à l'achat de cadeaux aux personnels en CLM et CLD-RETRAITES.

- **B.I.L.** : 2 600 € avaient été alloués à l'organisation de 3 sorties en mer réalisées en 2010. A savoir, les Iles Lavezzi, Girolata - Scandola et une dans le golfe d'Ajaccio. Ce poste est excédentaire de 1489 €.
- **Action Sociale C.E.F.S.** : Ce poste bénéficie d'une dotation plancher de 800 €. Une conférence sur le thème du cancer colorectal sera organisée le 2 décembre 2010.

**Sur ce point, la parité syndicale a demandé à ce que des autorisations d'absences soient accordées aux agents souhaitant y participer. M. DEPLETTE a accédé à cette demande : les chefs de service accorderont donc une autorisation d'absence sous réserve de nécessité de service.**

Une autre action, dont la réalisation a été reportée, sur le thème de la prévention du surendettement sera réalisée en partenariat avec la Haute-Corse. Ce poste présente un excédent d'un montant de 600 €.

Le bilan présente un excédent de 3089 € qui sont à redéployer.

Il a donc été proposé que cette somme soit utilisée pour abonder la dotation initialement allouée à l'arbre de Noël.

**En effet, cette année la valeur des bons d'achat sera exceptionnellement augmentée. Il a été aussi décidé, et ce également à titre exceptionnel pour 2010 (seule la tranche d'âge 0-14 ans est statutairement éligible), d'attribuer aux enfants âgés de 15 à 16 ans un chèque livre ou un chèque disque.**

**De même, les membres du CDAS ont opté pour la généralisation des bons d'achats pour la tranche d'âge 0-14 ans.**

### **Logement social**

M. ETTORI a fait le point sur les logements sociaux nous étant réservés suite à la convention passée en 2007 entre l'ALPAF et la société ERILIA : 10 logements ( 5 T2 et 5 T3 ).

A ce jour, un T2 situé à la résidence Petra Di mare à Ajaccio reste vacant car refusé par les agents demandeurs en raison de sa configuration. Il a donc été décidé de le restituer à la société ERILIA et de demander une ré-attribution immédiate d'un nouvel appartement afin de conserver la contingent de logement réservé à nos services sociaux.

### **Sondage auprès des agents**

Courant septembre les services sociaux avaient envoyé par mail un sondage aux agents afin qu'ils puissent exprimer leurs desiderata quant aux manifestations qui pourraient les intéresser. Devant le peu de réponse, une relance a été effectuée début novembre. A ce jour, seules 22 réponses nous sont parvenues.

**Ce sondage destiné à cibler au mieux les actions à organiser et à satisfaire le plus grand nombre vous sera de nouveau adressé. Nous invitons donc tous les agents à s'exprimer.**

## **Questions diverses**

Les conditions de travail de nos collègues en poste aux Orangers a été évoquée suite à de fréquentes infiltrations d'eaux. Ces locaux dont la DGFIP est toujours propriétaire ne répondent plus aux normes de sécurité et de salubrité.

M. DEPLETTE s'est engagé à tenter toutes les actions nécessaires afin d'obliger la copropriété à réaliser les travaux dans les plus brefs délais afin que ces agents puissent exercer leurs missions dans des conditions de confort somme toute élémentaires et en toute sécurité avant leur éventuel relogement !

Il est à noter que ces locaux avaient vocation à être vendus, la décision de cette mise en vente a été ajournée.

Les représentants C.G.T